

B.N.S.S.A

Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique

Formation courte – Surveillant Aquatique

Le centre FFSS 59 de Cambrai organise en partenariat avec la Ligue Hauts de France de Triathlon et le Club des Nageurs Cambrésiens, une formation pour l'obtention du Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique (BNSSA).

- La particularité de cette formation réside dans son format condensé et très court dans sa durée car elle se déroule en 7 jours pleins qui comprend, le PSE1, la réglementation, les entraînements aquatiques et l'examen.
- La formation se déroule du lundi 21 octobre au dimanche 27 octobre 2024.
- Les inscriptions s'effectuent par l'intermédiaire du site du CNCA - www.cnca.club
- Cette formation est réservée aux nageurs expérimentés, ayant d'ores et déjà de grandes notions de natation avec Palmes Masque et Tuba (PMT) ainsi qu'une bonne pratique de la nage en rétro-pédalage. Un test d'entrée sera effectué en amont afin de garantir les meilleures chances de réussite.

Exemple de la ventilation des heures de la formation (non définitif à ce jour)

		08:30	09:00	09:30	10:00	10:30	11:00	11:30	12:00	12:30	13:00	13:30	14:00	14:30	15:00	15:30	16:00	16:30	17:00	17:30	18:00	18:30	19:00
Lundi	21-oct.			Accueil Présentation	Evaluation Natation (2h30)				Pause méridienne		Réglementation B.N.S.S.A	p	Réglementation B.N.S.S.A	Entraînement Natation (2h00)									
Mardi	22-oct.	Formation PSE1 (4h30)						Pause méridienne	Formation PSE1 (3h30)				Entraînement Natation (2h00)										
Mercredi	23-oct.	Formation PSE1 (4h30)						Pause méridienne	Formation PSE1 (3h30)				p	Formation PSE1 (1h30)									
Jeudi	24-oct.	Formation PSE1 (4h30)						Pause méridienne	Formation PSE1 (3h30)				Entraînement Natation (2h00)										
Vendredi	25-oct.	Formation PSE1 (4h30)						Pause méridienne	Formation PSE1 (3h30)				p	Formation PSE1 (1h30)									
Samedi	26-oct.	Entraînement Natation (2h00)		Réglementation B.N.S.S.A				Pause méridienne	Réglementation B.N.S.S.A	p	Réglementation B.N.S.S.A	Entraînement Natation (2h00)											
Dimanche	27-oct.	Examen B.N.S.S.A						Départ des stagiaires															

Le titulaire du BNSSA peut travailler, en assurant des missions de surveillance et de sauvetage, dans les lieux de baignades d'accès gratuits et aménagés (mer, lacs) ainsi que dans les établissements à accès payant (piscines).

Objectifs de la formation

La formation au BNSSA - Brevet National de Sécurité et de Sauvetage Aquatique vous permet de devenir nageur sauveteur et ainsi assurer la surveillance et la sécurité des baigneurs sur les plages, les piscines et tous types de plans d'eau.

Cette qualification permet au sauveteur de mettre en application ses compétences dans la surveillance, le sauvetage et le secourisme lors des baignades sur les plages, les piscine publiques et privées.

Lors de sa surveillance le BNSSA sera capable de prévenir les dangers, de surveiller les activités dans un milieu aquatique, d'assurer sa propre sécurité et celle des utilisateurs tout en mettant en œuvre une conduite appropriée face à une situation d'accident et/ou à une détresse physique.

Contenu de la formation

- Une préparation physique en piscine, pour la préparation aux épreuves :
 - ▶ Parcours de sauvetage combiné sur 100 m.
 - ▶ Parcours de sauvetage avec palmes, masque et tuba sur 250 m.
 - ▶ Assistance à personne en difficulté.
- Apprentissage des techniques opérationnelles de sauvetage.
- Une préparation théorique à la dernière épreuve du QCM réglementaire de 40 questions en maximum 45 minutes :
 - ▶ Réglementation des baignades.
 - ▶ L'organisation et la surveillance de la baignade.
 - ▶ Reconnaître un nageur en difficulté et lui porter assistance.
 - ▶ Mettre en œuvre les gestes de premiers secours adaptés.
 - ▶ Connaissance des activités nautiques.
 - ▶ Sensibilisation au milieu aquatique et à son respect.

Informations pratiques

Prérequis :

- Avoir 17 ans révolu lors du passage de l'examen, fixé le dimanche 27/10/2024.
- Réussir les tests physiques d'entrée.
 - 200 m PMT en 3'30"
 - 100 m sauvetage combiné en 2'50" (25m nage libre ; 2 x 12 m apnée ; 25 m rétro)

Durée : sur une base de 60 heures et 7 jours pleins

- Préparation physique = 14 heures.
- Règlementation = 11 heures.
- PSE 1 = 35 heures

Tarifs :

- Public : 600 € / Formation + 60 € / Frais de dossier = **660 € ***
** Ce tarif ne comprend pas la restauration, ni l'hébergement durant l'ensemble du stage.*

Inscription :

- Via le site du club CNCA : www.cnca.club
- Et son site d'inscription en ligne via "Mon Club" : <https://cnca.monclub.app/subscription>

Matériels :

- Palmes, masque et tuba adaptés à sa morphologie.

Textes officiels :

- Arrêté du 6 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 23 janvier 1979 fixant les modalités de délivrance du brevet national de sécurité et de sauvetage aquatique.

Maintien des acquis :

- Pour conserver sa validité, le diplôme BNSSA doit être renouvelée tous les 5 ans afin de maintenir ses compétences et ses connaissances à jour.
- Attention, la formation continue (recyclage) PSE1 est indépendante du recyclage BNSSA. Un maintien des acquis, pour conserver la validité du diplôme, est obligatoire tous les ans.



Fédération Française de Sauvetage et de Secourisme FFSS Nord

DOSSIER INSCRIPTION BNSSA - FORMATION INITIALE

CENTRE FFSS DE CAMBRAI

(ECRIRE EN LETTRES CAPITALES)

NOM : PRENOM :

DATE DE NAISSANCE : / / LIEU DE NAISSANCE :

N° DEPARTEMENT : NATIONALITE :

ADRESSE E MAIL :@.....

TELEPHONE :

ADRESSE - RUE :

CP : COMMUNE :

POUR LES LICENCIÉS F.F.TRI. :

NMR DE LICENCE : CLUB :

TAILLE T SHIRT (S, M, L, XL, XXL etc..) : TAILLE SHORT : (S, M, L, XL, XXL etc..) :

(Attention les tenues tailles petites)

PIECES A FOURNIR AVEC CE DOCUMENT :

- Copie recto verso de la carte nationale d'identité ou passeport
- Certificat médical de moins de 3 mois à la date de l'examen

Fait à

Renseignements certifiés exacts par :

*(Nom prénom, signature du responsable
pédagogique)*

Le / /

Signature des parents si mineur

Certificat médical BNSSA

Le certificat médical doit être établi moins de 3 mois avant la date de dépôt du dossier et est exigé pour tout candidat au BNSSA ou à l'examen de révision de ce brevet.

Je soussigné, docteur en médecine, certifie avoir examiné ce jour M. et avoir constaté qu'il (elle) ne présente aucune contre-indication apparente à la pratique de la natation et du sauvetage ainsi qu'à la surveillance des usagers des établissements de baignade d'accès payant.

Ce sujet n'a jamais eu de perte de connaissance ou de crise d'épilepsie et présente, en particulier, une aptitude normale à l'effort, une acuité auditive lui permettant d'entendre une voix normale à cinq mètres, ainsi qu'une acuité visuelle conforme aux exigences figurant ci-dessous :

Sans correction

Une acuité visuelle de 4/10 en faisant la somme des acuités visuelles de chaque œil mesurées séparément.

Soit au moins : $3/10 + 1/10$ ou $2/10 + 2/10$.

Cas particulier :

Dans le cas d'un œil amblyope, le critère exigé est : $4/10 +$ inférieur à $1/10$.

Avec correction

- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 10/10 pour un œil, quelle que soit la valeur de l'autre œil corrigé (supérieure à 1/10) ;
- Soit une correction amenant une acuité visuelle de 13/10 pour la somme des acuités visuelles de chaque œil corrigé, avec un œil au moins à 8/10.

Cas particulier :

Dans le cas d'œil amblyope, le critère exigé est 10/10 pour l'autre œil corrigé.

A, le
(Signature et cachet du médecin)